

### Nettoyage après une inondation : La Direction de santé publique rappelle les consignes de prévention

**Saint-Jérôme, le 14 août 2024** – À la suite des importantes quantités de pluie des derniers jours, plusieurs résidents et résidentes de la région des Laurentides ont été touchés par des inondations. Dans ce contexte, la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides invite la population à demeurer vigilante face aux dangers liés à l'eau contaminée. Il est essentiel de procéder rapidement et prudemment au nettoyage et à l'assèchement des objets et surfaces pour prévenir les infections et la formation de moisissures.

La Direction de santé publique rappelle quelques consignes de prévention pour réduire les risques pour votre santé et votre sécurité.

#### Nettoyage et prévention des moisissures

- Retirez l'eau et asséchez les surfaces touchées dès que possible. Aérez les pièces en ouvrant les fenêtres et les portes pour maintenir un taux d'humidité inférieur à 50 %.
- Lavez avec du savon sans ammoniaque et de l'eau chaude les surfaces et les objets qui ont été en contact avec de l'eau souillée. Rincez-les avec de l'eau propre.
- Portez des gants, lunettes et bottes de caoutchouc lors de la manipulation des objets souillés ou dans les zones encore humides.
- Jetez tous les articles poreux et trempés ne pouvant être séchés et nettoyés (ex. tapis, meubles rembourrés, isolants, gypse, etc.) ainsi que les produits de beauté, articles de toilette, tétines, biberons et sucres pour bébé.
- Ne récupérez pas les meubles ou matériaux jetés par d'autres personnes.
- Si vous constatez des moisissures importantes (taches verdâtres ou noirâtres, odeur de moisi), envisagez de porter une protection respiratoire. Il est recommandé de confier les travaux majeurs à un professionnel.

#### Prévention et blessures

- Nettoyez immédiatement toute blessure, même mineure, avec de l'eau potable et du savon.
- Contactez un médecin en cas de blessures profondes ou contaminées.
- Assurez-vous que votre vaccination contre le tétanos est à jour.

#### Eau potable

- Si l'eau provient d'un réseau d'aqueduc, suivez les recommandations de votre municipalité.
- Si l'eau provient d'un puits privé, considérez-la comme non potable jusqu'à preuve du contraire. Faites-la bouillir une minute à gros bouillons ou utilisez de l'eau embouteillée.

Les inondations peuvent être source de beaucoup de stress, d'anxiété et d'inquiétudes. N'hésitez pas à contacter Info-Santé au 811 pour obtenir de l'aide.

Pour plus d'informations sur les recommandations et les conseils à suivre, consultez : [santelaurentides.gouv.qc.ca/sante-publique/environnement/inondations](http://santelaurentides.gouv.qc.ca/sante-publique/environnement/inondations)